

Communiqué de presse

À Nanterre, le lundi 20 juin 2022,

Contact Presse :

Direction de la communication
Université Paris Nanterre
service.communication@liste.parisnanterre.fr
01 40 97 71 32

À propos de l'Université Paris Nanterre

Située à l'ouest de Paris, au cœur d'un territoire d'une grande richesse sociale et urbaine, l'Université Paris Nanterre est une université pluridisciplinaire qui accueille chaque année plus de 35 000 étudiantes et étudiants. Son offre de formation et ses activités de recherche couvrent le large éventail des sciences humaines et sociales, des lettres et des langues, des sciences juridiques, économiques et de gestion, de la technologie, de la culture et des arts, des sciences de l'information et de la communication, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques des activités physiques et sportives.

L'université est implantée dans le département des Hauts-de-Seine, sur les sites de Nanterre (campus « vert » à 20 min du centre de Paris), Ville-d'Avray, Saint-Cloud et sur le parvis de la Défense. L'établissement compte 1 400 personnels enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et 970 personnels administratifs et techniques à l'appui de ses activités de formation (organisées en 10 UFR et instituts) et de recherche (6 écoles doctorales, 42 unités de recherche). Sur le campus de l'Université Paris Nanterre se trouvent également la Maison des Sciences de l'Homme-Mondes et La contemporaine, bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains. L'université est membre de la ComUE Université Paris Lumières, du Campus Condorcet et de l'université européenne EDUC.
www.parisnanterre.fr

Service public empêché : le point sur la situation à l'Université Paris Nanterre et ses conséquences

Depuis le mois d'octobre 2021, des étudiantes et étudiants, membres du syndicat étudiant Union nationale des étudiants de France (Unef), ainsi que leur collectif de « sans-facs » et leurs soutiens, occupent le principal bâtiment administratif de l'Université Paris Nanterre. Aujourd'hui, lundi 20 juin 2022, ils ont étendu leur occupation à un deuxième bâtiment.

Depuis le début du mois de mai 2022 se sont intensifiés, au-delà de cette occupation, le harcèlement et les mises en cause directes des personnels de l'Université Paris Nanterre ainsi que des membres de l'équipe présidentielle. Ces agissements ont pour conséquence une mise en danger du fonctionnement de l'université en faisant obstacle à l'accès sur le lieu de travail et aux discussions au cours de certaines instances, ainsi qu'en épuisant les individus et en sapant les espaces collectifs de débat.

La liberté de réunion et de manifestation ne comprend pas le droit d'entraver les allers et venues des personnels et le refus des règles de vie commune. Nous sommes confrontés à une tentative de déstabilisation d'une institution de service public.

C'est la raison pour laquelle des mesures de sauvegarde d'espaces de travail serein sont nécessaires, puisqu'aucune demande d'appel au calme ou de retour à la raison n'a été entendue. Ces mesures sont les suivantes : arrêtés d'interdiction d'accès au campus pour neuf étudiantes et étudiants, saisine pour les mêmes personnes de la section disciplinaire. Les interdictions d'accès au campus de l'université ne concernent ni la participation aux instances pour les élues et élus, ni la venue pour passer des examens.

L'Université Paris Nanterre est depuis des mois quotidiennement empêchée dans son fonctionnement par l'occupation d'un bâtiment administratif. Les conséquences sont de la plus grande gravité sur l'ensemble de l'établissement, pour l'image de l'université ; les souffrances infligées aux personnels des services les plus directement concernés sont majeures, et les efforts exigés pour maintenir les missions de service public inhumains.

Nous avons affaire non pas à une action militante pour l'accès à l'enseignement supérieur mais à une entrave répétée aux droits et libertés d'autrui, au refus d'application des règles communes qui permettent de faire société. Les méthodes utilisées, outre l'occupation, sont le harcèlement, la diffusion de fausses informations, la violence. Des personnels de l'établissement sont intimidés, insultés, menacés, filmés pour des mises en ligne sur les réseaux sociaux. Ces méthodes visent à imposer des décisions par la force. Aucune organisation, aucune instance, formelle ou informelle, de l'Université Paris Nanterre n'est parvenue à créer ou maintenir un dialogue avec ces personnes dont l'autoritarisme est inquiétant.

Les mesures prises par la présidence de l'établissement ne visent pas à empêcher la libre expression ou à entraver la liberté syndicale. Au contraire, il s'agit de rétablir des conditions de travail et d'études normales, de rendre possible le fonctionnement de la démocratie universitaire, de revenir au plus vite à un climat serein au sein de l'établissement pour l'ensemble de notre communauté.